



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Ministre

PN/CAB / 2010 - 005082 - D

Paris, le **13 JUIL. 2010**

Réf. :



Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez récemment attiré mon attention sur l'attribution de l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA) à l'ensemble des personnels administratifs, techniques et scientifiques exerçant ou ayant exercé de façon continue pendant une période minimale de 3 années sur les ressorts territoriaux des SGAP de Paris et de Versailles.

Je peux vous préciser que des dispositions sont actuellement à l'étude pour que l'attribution de cet avantage, qui consiste en une bonification d'ancienneté d'échelon, fasse l'objet d'une automatisation dans l'outil de gestion informatique des personnels de police, afin d'améliorer le déroulement de la carrière des fonctionnaires concernés par cette mesure.

Par ailleurs, concomitamment, la régularisation de la situation des personnels susceptibles de bénéficier de cette mesure avec effet rétroactif est déjà mise en œuvre. Comme vous le soulignez, l'importance de la population concernée et le fait que cette rétroactivité porte sur une quinzaine d'années a pour conséquence d'engendrer des reconstitutions individuelles de carrière très complexes.

.../...

Monsieur Bernard MEYNIER
Secrétaire général du SNIPAT
39, boulevard de Magenta
75010 PARIS

Comme vous le savez, une cellule a spécialement été créée en 2006 pour reconstituer les carrières des personnels bénéficiant de cette mesure.

Bien que l'activité de cette structure ne se démente pas, j'ai donné, au mois de février dernier, des instructions pour que les personnels administratifs, techniques et scientifiques fassent l'objet d'une priorité renforcée. A ce titre, depuis le début de l'année une centaine de dossiers de ces personnels a déjà été traitée. Ce rythme s'accélèrera au fur et à mesure de la spécialisation des agents.

Je tiens à vous préciser que je veillerai tout particulièrement à ce que les personnels administratifs, techniques et scientifiques puissent bénéficier des dispositions de l'avantage spécifique d'ancienneté dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

. Bien à vous .



Brice HORTEFEUX